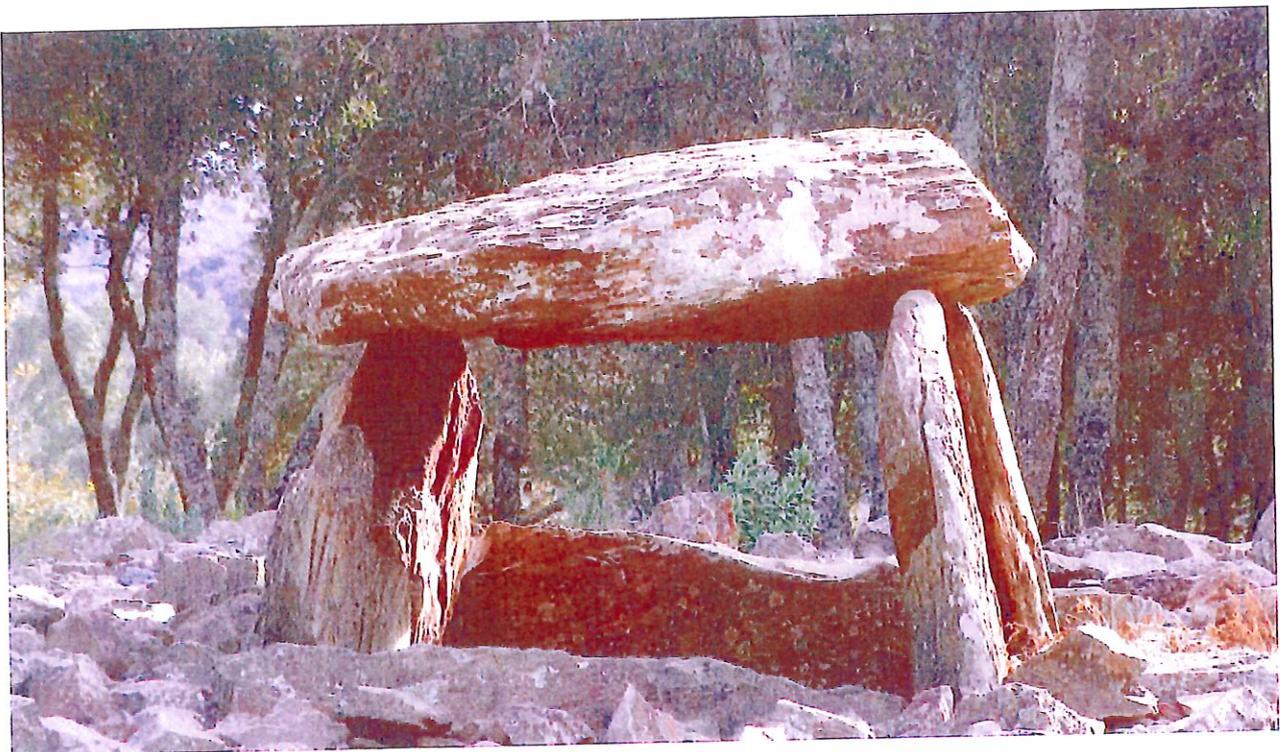


MAIRIE DE CAIXAS

***INFORMATIONS
MUNICIPALES***

2023



SOMMAIRE

- VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- INFORMATIONS IMPORTANTES
- DECES, MARIAGE, NAISSANCES
- REALISATIONS
- PROJET
- RISC
- JOURNEE CITOYENNE
- COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE
- FESTIVITES - NOEL
- ORDURES MENAGERES/ ENCOMBRANTS
- DECHETS VERTS / BRULAGE VEGETAUX
- BILAN DU COMITE DES FETES

BONNE ANNEE

Monsieur le Maire,
Madame et Monsieur les Adjointes,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Madame la Secrétaire,
présentent à toutes les habitantes et habitants de Caixas
leurs meilleurs vœux de Santé, Prospérité et
Bonheur pour

2024

CAIXAS FA TEMPS



En 1961 avant la fermeture de l'école

De gauche à droite

Alain DOUTRES Jaqueline DOUTRES Francis AUSSEIL
René AUSSEIL Maryse ROSTAING

INFORMATIONS IMPORTANTES

MAIRIE :

Ouverte : lundi 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Jeudi 9h00 - 12h30

Téléphone : 04.68.38.83.68

Fax : 04.68.38.87.57

Adresse e-mail : mairie.caixas@orange.fr

Site WEB : <https://www.caixas66300.fr> **Nouveau**

NUMEROS UTILES :

Pompiers : 18

Numéro d'urgence européen : 112

SAMU : 15

Police : 17

Centre de secours de Thuir : 04.68.53.16.66

Gendarmerie de Thuir : 04.68.53.03.22

Dépannage ERDF : 09 72 67 50 66



DECES

C'est avec tristesse que nous déplorons le décès de :

- ◆ Monsieur Sébastien HUBERT le 25 janvier 2023 fils de notre conseiller Jean-Pierre HUBERT
- ◆ Monsieur Serge VISTE le 09 juin 2023 époux de Marie-Christine VISTE ALLART.
- ◆ Madame Sophie BERTIAUX le 06 octobre 2023 fille de Anne MEUNIER sœur de Henry MEUNIER.
- ◆ Monsieur RANNOU le 26 octobre 2023 époux de Raymonde RANNOU
- ◆ Monsieur THIBAUT Hubert le 06 novembre 2023 ancien conseiller municipal de Caixas,

Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles.



MARIAGES

- ◆ Monique SOURROQUE et Patrick LE GALL se sont échangés les alliances le 17 juin 2023.
- ◆ Vanessa RIBOTTET et Mathieu VACHET le 12 août 2023

Meilleurs Vœux de bonheur



NAISSANCES

- ◆ Jules et son jumeau Gaspard PRALIAUD nés le 20 avril 2023.

Toutes nos félicitations aux heureux parents

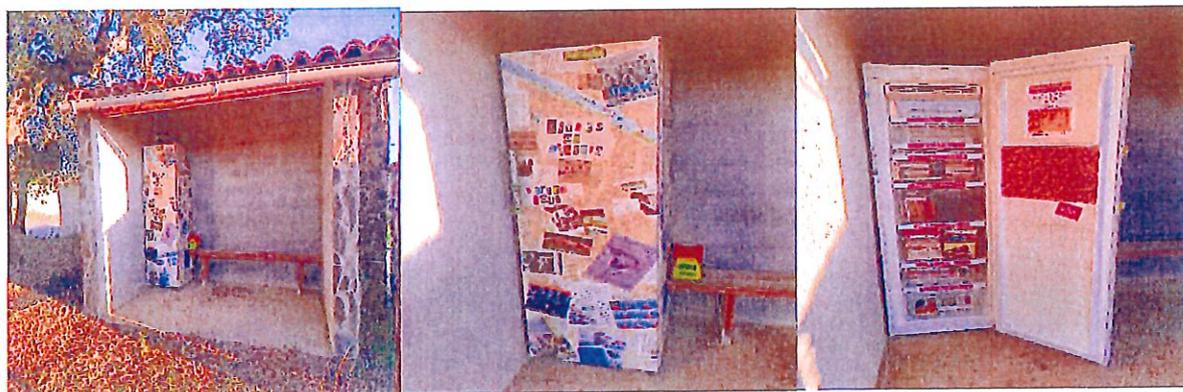
REALISATIONS :

Durant cette année 2023 nous avons réalisé :

- Agrandissement et rénovation du Parking au Baynat d'en Llense.
- Rénovation du mur au parking de Fontcouverte
- Les travaux d'agrandissement du cimetière et la construction d'un mur d'enceinte sont terminés.
- Rénovation de la Fontaine du Veïnat Joan Pere.



- Une boîte à livres est à votre disposition sous l'abri bus au Camps de las Lauzes



PROJETS :

○ Eglise

Les travaux de restauration de l'église Ste Marie à Fontcouverte devraient démarrer en 2024.

○ Route de la Fariole

▫ Travaux de voirie :

▫ Enrochement sous le mas de la Fariole afin de sécuriser le tronçon de la voie communale sur environ 100 m

○ ASA de Caixas

Entretien et ouverture de deux nouvelles zones à débroussailler

○ PCS Plan Communale de Sécurité

Le PCS devrait être validé prochainement.

○ Transformateur électrique

Afin d'améliorer la qualité de fourniture et de faire face aux avaries climatiques un poste de transformation sera installé au Camps de Las Llauzes à proximité de l'abri bus.

DIVERS

RISC ASPRES REART CAMPAGNE 2023

Cette année la RISC (Réserve Intercommunale de Sécurité Civile) regroupant les RCSC (Réserves Communales de Sécurité Civile) de CAIXAS, MONTAURIOL et LLAURO a patrouillé pour la cinquième année consécutive.

Les patrouilles ont débuté le 12 juin 2023 en raison des conditions climatiques exceptionnelles au lieu du 03 juillet initialement prévu et se sont terminées le 29 septembre au lieu du 15 septembre 2023.

Durant cette période de plus de trois mois, les 60 bénévoles ont répondu présents. Ils ont assuré 91 jours de patrouille sur le territoire des 3 communes en effectuant plus de 7 000 kilomètres et ont rappelé à quelques dizaines de touristes rencontrés les consignes de sécurité.

De plus, il n'y a pas eu de départ de feux sur les communes.

Comme l'an dernier à Bordeaux, cette année quelques bénévoles sont allés en soutien à Saint André à la demande du SDIS 66 pour éteindre les points chauds.

Nous remercions tous les bénévoles pour leurs disponibilités et leurs sérieux.



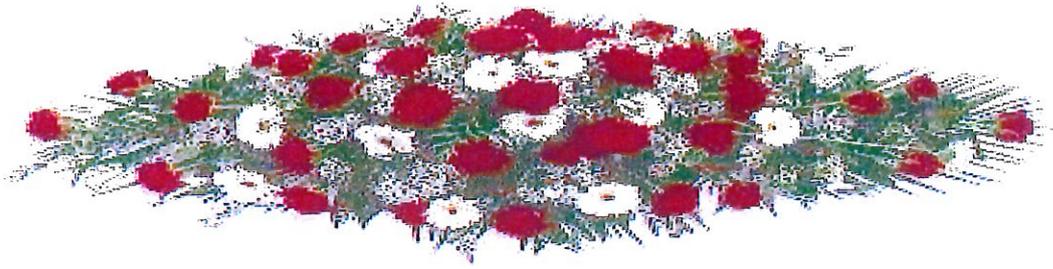
LA JOURNEE CITOYENNE

28 OCTOBRE 2023



La journée citoyenne initialement prévue le 28 octobre a été annulée pour des raisons imprévues.

Nous prévoyons de la reporter au printemps 2024 en espérant vous y retrouver



COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Cela fait 100 ans que la flamme brille sous l'Arc de Triomphe.

Cette journée est aujourd'hui consacrée à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure

Une gerbe a été déposée devant le Monument aux Morts.



FESTIVITES

GALETTE DES ROIS

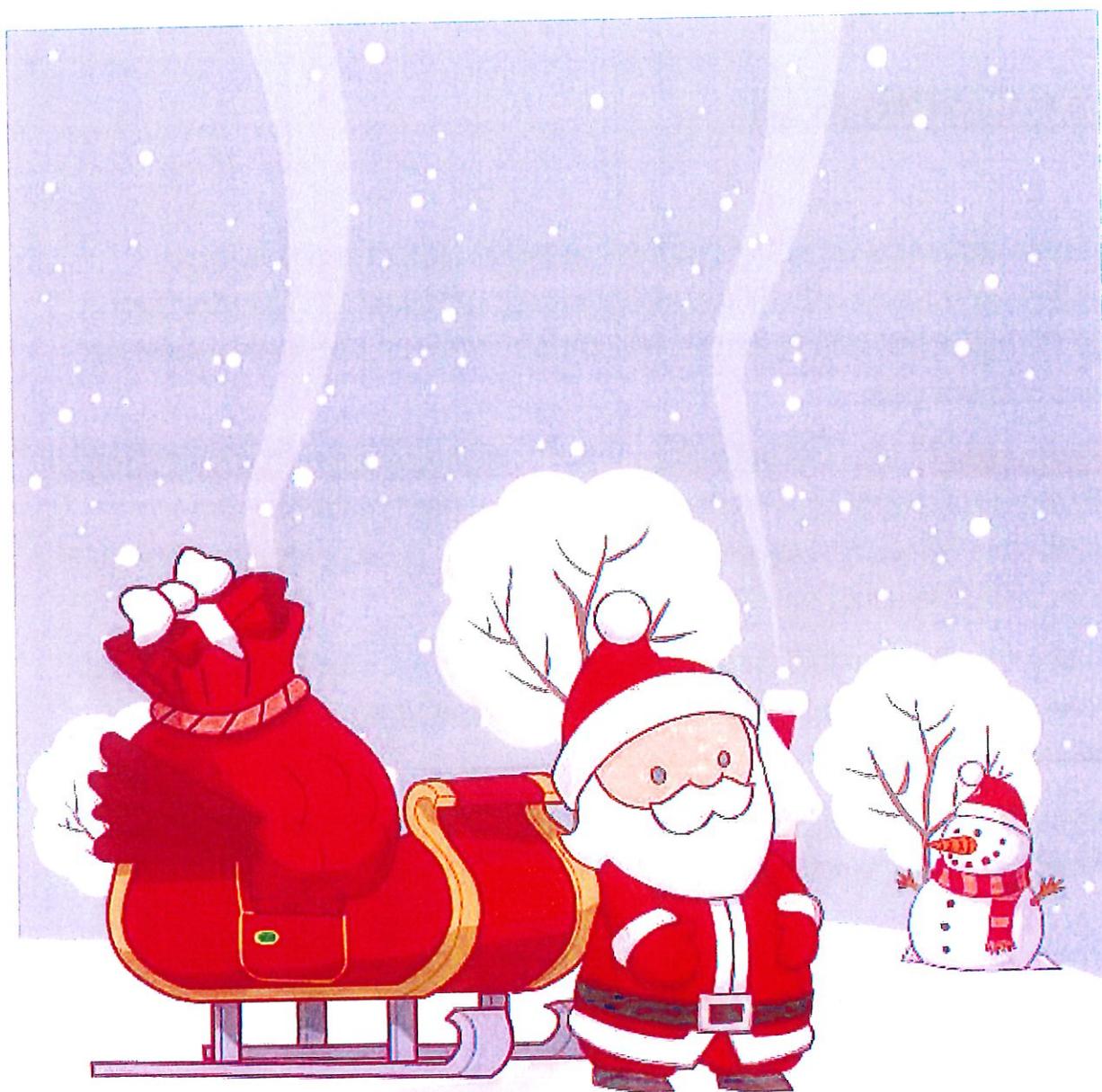
Le comité d'animation « L'ALZINE DES CAIXANENCS » invite à venir déguster la Galette des Rois le :

Samedi 06 janvier 2024 à partir de 17 heures



NOEL DES ENFANTS

Chaque enfant qui habite la commune (de 0 à 10 ans) recevra par courrier sa carte cadeau de l'enseigne Cultura.



ORDURES MENAGERES

Nous vous rappelons que les locaux poubelles sont réservés exclusivement aux ordures ménagères et aux déchets recyclables.

Les ordures ménagères doivent être mises dans des sacs plastiques.

Pour l'hygiène et le confort de tous nous vous remercions de bien vouloir y veiller.

ENCOMBRANTS

L'enlèvement à votre domicile est possible après inscription au minimum la veille des dates du planning auprès de la Communauté des Communes des Aspres au 04 68 66 59 61 en précisant la liste de vos encombrants.

Pour rappel : les encombrants se définissent comme tout objet dont la dimension empêche à l'usager de l'évacuer par lui-même en déchèterie (matelas, gazinière, meuble, etc.). Tout objet ne répondant à ce critère ne sera pas collecté.

Il appartient à chacun, muni de sa carte, d'apporter en déchèterie tout ce qui n'est pas considéré comme encombrant et ainsi respecter les bons usages.

Tout dépôt autre qu'ordures ménagères et emballage est interdit à l'intérieur des locaux poubelles.

TRI SELECTIF

Nous comptons sur vous tous pour continuer le tri sélectif

ORDURES MENAGERES / ENCOMBRANTS

CHERCHEZ L'ERREUR !!!



BRULAGE DES VEGETAUX

Nous vous informons que la Préfecture des Pyrénées-Orientales a décidé, suite à la conjoncture actuelle de l'état de sécheresse, que les demandes de brûlage seront acceptées que si toutes les conditions de sécurités sont réunies.

Néanmoins, nous vous rappelons que la procédure de demande de brûlage des végétaux doit être strictement faite suivant les conditions de cette dernière.

Nous vous demandons de bien faire ces demandes au minimum 48 heures avant la date de brûlage et de vérifier la météo du jour demandé.

En cas de problèmes de demande, merci d'envoyer un SMS ou message à Françoise Debray au 06 71 86 57 26 qui vous contactera pour vous dépanner ou effectuer la demande à votre place.

N'oubliez pas de fournir :

- ◆ adresse @mail
- ◆ mot de passe,
- ◆ téléphone
- ◆ n° de parcelles concernées
- ◆ le type de végétation.
- ◆ volume

Merci de votre compréhension.



TÉLÉDÉCLARATION DE BRÛLAGE DE VÉGÉTAUX

Informations à destination des demandeurs

Procédure à respecter

pour les opérations soumises à déclaration

Télédéclaration sur le site :
www.autorisation-brulage66.com

La déclaration « papier » est remplacée par une déclaration informatisée qui peut être faite de n'importe quel Ordinateur ayant un accès à Internet*.

L'ensemble de la procédure peut être conduite à domicile :

- Inscription du déclarant,
- Description de la demande de brûlage
- Envoi de la demande en mairie,
- Avis en retour de la mairie (autorisation ou éventuellement refus)

Les avantages de cette procédure sont nombreux :

- Elle est simple et rapide (un didacticiel vous guide dans chaque étape),
- Elle évite de se déplacer en mairie,
- Elle permet de ne plus avoir de rejet du fait de demandes incomplètes,
- Elle offre une possibilité de gérer ses brûlages et permet plus particulièrement d'en modifier la date (en cas d'imprévu, de risques météo...) sans avoir à reformuler de demande.



Prévention des forêts contre les incendies

www.prevention-incendie66.com

www.autorisation-brulage66.com

Rappel du cadre réglementaire

Arrêté préfectoral N° 2013238-0011 du 26 août 2013 ⁶

Interdiction à toutes personnes, y compris aux propriétaires des terrains, de porter ou d'allumer du feu dans les espaces naturels du 1er juin au 30 septembre, (01 juin au 15 septembre pour les agriculteurs) ainsi que les jours de vent fort (>40 km/h) le reste de l'année.

- En dehors de ces périodes, les propriétaires peuvent procéder à des brûlages en respectant le cadre réglementaire suivant ainsi que les consignes exposées au verso de ce document,
 - ^a pour des petits volumes ou des petites surfaces les brûlages se font sous la responsabilité du propriétaire du terrain.
 - les volumes et surfaces intermédiaires (respectivement entre 2 et 20 m³ ou entre 100 et 10000 m²) font l'objet d'une procédure déclarative soumise à **autorisation de la mairie** où est réalisée l'opération de brûlage. Les opérations plus importantes font l'objet de procédures spécifiques soumises à autorisation préfectorale.

Principales consignes de sécurité à respecter

à détail de ces mesures figure aux articles 20 et 24 (respectivement pour les végétaux coupés et pour les végétaux sur pied) de l'arrêté préfectoral N° 2013238-0011 du 26 août 2013.

Déclaration préalable en mairie

INCINÉRATION DES VÉGÉTAUX COUPÉS

- mise à feu par temps calme,
- présence effective sur les lieux d'au moins deux personnes dotées au minimum d'un moyen de téléphonie mobile,
- le tas à brûler doit être d'un volume déterminé de manière à ce que, lors de la mise à feu, ce dernier ne présente aucun risque de propagation par rayonnement ou convection aux parcelles et aux espaces sensibles contigus,
- aucun arbre ne surplombera le foyer qui devra être entouré d'une bande incombustible de 3 mètres de large (sol nu). Le terrain environnant devra, lui, être débroussaillé sur une largeur de 10 mètres.

INCINÉRATION DES VÉGÉTAUX SUR PIED

- mise à feu par temps calme sur au moins 24 h,
- présence effective sur les lieux d'une personne par 1000 m² incinérés avec un minimum de 2 personnes, dotées au minimum d'un moyen de téléphonie mobile,
- limiter la surface à incinérer en une seule fois à 1 hectare ou les linéaires à 200 m,
- ceinturer le périmètre par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée d'au moins 5 mètres,

disposer à proximité d'une réserve d'eau suffisante et d'un moyen de lutte adapté pour la mise en œuvre de l'eau d'extinction,

veiller à ce que les fumées ne soient pas rabattues sur une voie de circulation. Si tel est le cas, se rapprocher du gestionnaire de la voie pour prendre les mesures de sécurisation appropriées,

L'incinération doit débuter avant 10 heures et se terminer au plus tard 1 heure avant l'heure légale du coucher du soleil. Il sera procédé à l'extinction complète des foyers avant de quitter les lieux,

ATTENTION : en cas de non-respect des dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant les feux de plein air, des sanctions pénales sont applicables.

COMITE DES FETES L'ALZINE DES CAIXANENCS BILAN ANNEE 2023

Un comité composé d'une vingtaine de bénévoles courageux et dévoués s'est constitué depuis deux ans, autour d'un Président, particulièrement motivé, pour le plus grand plaisir des Caixanencs.

2023, une année bien remplie, riche en rencontres amicales : repas succulents, jeux, concours, etc.

Tout d'abord, une première dans notre village :

A l'occasion des fêtes de Pâques : **Els « GOIGS DELS OUS »**.

Animation traditionnelle au cours de laquelle une vingtaine d'enfants étaient réunis pour une chasse aux œufs revisitée en chasse au trésor parfaitement orchestrée par 3 bénévoles déguisées et enthousiastes !



Et puis, les membres de la chorale
LES VEUS DE LA PRADA de
Canothès, invités pour l'événement,
nous ont émus par l'interprétation de
superbes chants catalans.



Et comme il se doit, l'omelette pascale fut
partagée après un apéritif convivial.

Le 23 juin, **la soirée de la St Jean** a été une réussite, en réunissant plus de 80 personnes. L'arrivée de la flamme fut ensuite acheminée du cimetière jusqu'à la place par les enfants.



L'apéritif, les grillades et l'aïoli n'ont laissé personne indifférent !
Un concours de dessins d'enfants a été organisé sur le thème de la flamme et du Canigou.



Dessins tellement réussis que le jury ne put les départager ... donc, tous les participants ont gagné et reçu un sac de surprises !

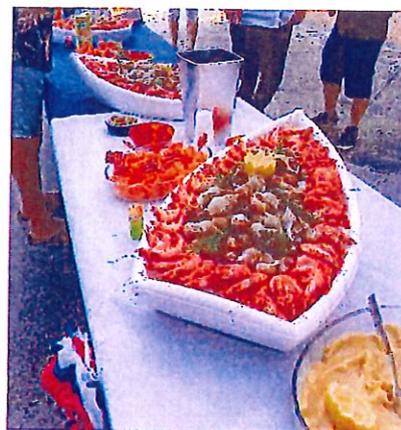
Une nouveauté de plus : les Caixanencs ont pu fêter **le 14 juillet** sur la place du village, magnifiquement décorée pour la circonstance, aux couleurs nationales.

En partenariat avec la mairie, l'Alzine a réuni plus de 80 personnes.

Après avoir entonné ensemble la Marseillaise, les convives ont profité d'un apéro original, copieux et offert !

Ensuite, chacun a « tiré son repas du sac », et la soirée s'est poursuivie sous le signe du partage.

Le groupe SAX I PAN a régalé l'auditoire de musiques catalanes et de cornemuse suivies de reprises diverses ; certain.e.s se sont même hasardé.e.s à quelques pas de danse.



L'été s'est terminé en beauté avec **la fête de la St Jacques** :

Quelque 120 personnes se sont rassemblées sur la place pour déguster la sangria et les mises en bouche tout en respirant les effluves de la paëlla géante préparée par le Président avec l'aide de ses bénévoles.



Toutes ces manifestations permettent de renforcer les liens non seulement d'amitié mais aussi d'entraide entre les habitants.
Soulignons qu'elles ne pourraient avoir lieu, sans l'implication sans borne du Président et des bénévoles.

Le comité tient à remercier du fond du cœur Emilie et Sébastien de la Bergerie de Caixas qui, lors de chaque animation ont offert un choix de fromages de leur fabrication, tous plus délicieux les uns que les autres.

Le comité est aussi très reconnaissant envers Monsieur le Maire et les élus dont l'aide financière a permis de réaliser certaines de ces festivités.



Enfin grand merci à tous les participants qui se sont joints à nous durant cette année.

Le comité des Fêtes l'Alzine des Caixanencs, le Président les membres et bénévoles vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année,
Prenez soins de vous et de vos proches.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine qui débutera par la traditionnelle Galette des Rois !

L'ALZINE DES CAIXANENCS « SEMPRE EN DAVANT ».
En route pour de nouvelles aventures.

Texte : Francine Vandenhout
Mise en page : Patricia Lacroix



